

CHARGEY-LÈS-PORT LA GAZETTE GAULOISE N° LIV

Janvier à juillet 2025



La 8^{ème} légion est arrivée à Chargey
« irréductible village gaulois »



P.7 Séances du conseil

Les décisions qui façonnent notre avenir.

P.15 Projets : où en sommes-nous ?

Les douze travaux d'Astérix.

P.22 La vie du village en images

Découvrez la vie palpitante de notre village gaulois en images.

P.38 Agenda 2025

Ce que Panoramix vous prépare pour la fin d'année !

P.29 Parcours historique



L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE AVEC PANNEAUPOCKET

Événements du quotidien, fêtes de village, travaux de voirie, arrêtés préfectoraux, coupures de réseau... Soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de notre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SOMMAIRE



Mot du Maire	page 4
Administration	page 6
Séances du Conseil	page 7
Projets communaux : où en sommes-nous ?	page 15
CA 2024 et BP 2025 – Budget communal	page 17
CA 2024 et BP 2025 – Budget eau et assainissement	page 20
La vie du village en images	page 22
La parole des associations	page 37
État civil	page 37
Agenda 2025	page 38

MOT DU MAIRE - ASSAINISSEMENT

Chères habitantes, chers habitants,

Le sujet de l'assainissement collectif et non collectif est un enjeu majeur pour notre commune, et mérite toute votre attention. À travers ces lignes, je souhaite vous rappeler l'historique de ce dossier, vous exposer la situation actuelle, et vous présenter les perspectives à venir.

Un premier schéma directeur avait été réalisé en 2008-2009, à l'époque de la Communauté de communes de la Saône Jolie. Plusieurs options y avaient été étudiées pour doter la commune d'un assainissement collectif. Toutefois, à la suite de l'enquête publique, le projet n'avait pas été engagé.

En 2015, la loi NOTRe a prévu le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, initialement fixé à 2020, ce transfert a ensuite été repoussé à 2026. Ce qui a conduit la nouvelle équipe municipale à concentrer ses efforts sur d'autres dossiers à long terme, restant de la compétence communale. Nous avons donc fait le choix de ne pas engager de grands projets d'assainissement dans l'immédiat.

Mais en fin d'année 2024, un changement législatif est intervenu : le Sénat a voté, puis l'Assemblée nationale a confirmé début 2025, la fin du caractère obligatoire de ce transfert. Chaque commune peut désormais décider de conserver ou non la gestion de l'eau et de l'assainissement, et chaque communauté de communes peut choisir de prendre ou non ces compétences.

Dans notre cas, la communauté de communes a choisi de ne pas prendre ces compétences, mais a toutefois fait le choix de prendre la partie concernant l'assainissement non collectif (SPANC).

Cette situation a engendré un certain flou. En effet, bien que la quasi-totalité des habitations de la commune soient raccordées à un réseau collectif, ce réseau n'est pas équipé d'un dispositif de traitement des eaux usées. D'un point de vue administratif, la commune est donc considérée en assainissement non collectif, ce qui impliquerait que chaque foyer dispose de sa propre microstation — une solution ni cohérente, ni réaliste pour notre territoire.

Par ailleurs, les zonages définis dans le schéma directeur de 2008-2009 ne sont plus valables. Pour prétendre aux aides de l'Agence de l'eau, un schéma directeur doit avoir moins de 10 ans.

C'est pourquoi nous avons décidé de relancer ce dossier : J'ai rencontré, le 10 avril dernier, le responsable d'Ingénierie 70 pour entamer le travail de mise à jour de notre schéma directeur. Une nouvelle rencontre est prévue prochainement afin d'établir la convention qui nous permettra de lancer cette étude. Elle est indispensable pour envisager, dans les années à venir, la réalisation d'un véritable assainissement collectif avec traitement.

Par ailleurs, Purgerot la commune voisine va elle aussi engager un nouveau schéma directeur. Afin de réduire les coûts et mutualiser les efforts, nous avons décidé de lancer une étude conjointe. Parmi les scénarios envisagés, l'un d'eux consistera à étudier l'hypothèse d'un raccordement commun à une station de traitement unique. Ce scénario n'est, à ce stade pas validé, ni d'un point de vue technique, ni économique, mais il mérite d'être examiné objectivement, sans être écarté d'emblée.

Le nouveau schéma directeur devrait être achevé d'ici fin 2026. Ensuite viendra le temps des demandes de subventions et, nous l'espérons, de la réalisation concrète des travaux.

MOT DU MAIRE – ANCIENNE COLONIE

Je souhaite maintenant vous parler d'un autre chantier important, car il touche profondément notre mémoire collective : la démolition de l'ancienne colonie de vacances.

Ce bâtiment, chacun le sait, est chargé d'histoire. Il a vu passer des générations d'enfants, accueilli des moments de joie, de partage, des souvenirs marquants pour beaucoup d'entre nous. En tant que maire et en tant qu'habitant profondément attaché à notre patrimoine, je n'y suis pas insensible, bien au contraire.

Mais il arrive parfois, dans la vie d'une commune, que le devoir de responsabilité impose des décisions difficiles. Après de longues années de réflexion – traversant même plusieurs mandats municipaux – nous avons, en début d'année, statué sur le devenir de ce bâtiment. Le conseil municipal, lors du débat d'orientation budgétaire, a acté sa déconstruction. Cette décision, je tiens à le dire, n'a pas été prise de gaité de cœur. Elle répond à une nécessité : celle de garantir la sécurité, de respecter les normes sanitaires, d'agir avec responsabilité sur les finances publiques, et de donner un nouvel élan à un lieu resté trop longtemps figé.

Le bâtiment de l'ancienne colonie représente une surface d'environ 1 000 m². Sa réhabilitation aurait nécessité des travaux colossaux et engendré des coûts astronomiques, difficilement supportables pour notre commune. À cela s'ajoutaient de nombreuses contraintes techniques et réglementaires, sans qu'aucun projet concret ne justifie un tel investissement.

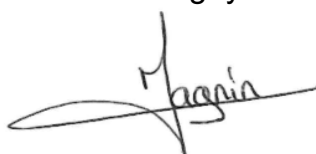
Dès lors, plusieurs actions ont été menées en préparation : l'alimentation en eau avait déjà été coupée par le conseil municipal précédent. En mars, la SICAE'EST est intervenue pour retirer l'alimentation électrique du bâtiment. En parallèle, des analyses d'amiante ont été réalisées. Enfin, au mois de mai, plusieurs devis ont été comparés, incluant la déconstruction elle-même, la sécurisation de la maison mitoyenne, et la création d'un théâtre de verdure. Les travaux de désamiantage sont programmés pour le mois d'août.

Mais au-delà de la disparition de ce bâtiment, c'est une nouvelle vie qui s'annonce pour cet espace. En effet, à l'issue de cette démolition, un théâtre de verdure verra le jour. Construit sur quatre niveaux, il offrira environ 120 mètres linéaires de places assises et permettra de rattraper les reliefs du terrain. Ce nouvel aménagement rendra également accessible le jardin situé à l'arrière, jusqu'alors fermé au public. Grâce à ce nouvel équipement, notre commune pourra accueillir de nouveaux événements culturels : concerts en plein air, spectacles folkloriques, marchés, et d'autres manifestations qui contribueront à faire vivre le village.

Ce n'est pas une page que l'on tourne sans émotion, mais c'est aussi un acte de responsabilité envers les générations futures.

Je vous remercie pour votre compréhension, pour votre attachement à notre commune, et pour la confiance que vous nous accordez afin d'avancer, ensemble, dans le respect de notre passé et des exigences de demain.

Antoni Magnin,
Maire de Chargey-lès-Port

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Magnin', with a stylized flourish extending to the left.

ADMINISTRATION

Maire : Antoni MAGNIN

1^{er} Adjoint : Julien DURGET

2^{ème} Adjoint : Sébastien BLOUET

Conseillers Municipaux : Marie-Charlotte ANDRE, Jean-Pierre LOMBARDO,
Alexia GALLET, Jennifer JACQUEMIN, Romain ZONI, Emeline BLOUET,
Fabrice MAGNIN, Manon DURGET

Horaires d'ouverture de la mairie

Mardi et Jeudi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30



Coordonnées

Tél : 03.84.68.73.42

Mail : mairie.chargeylesport@orange.fr



Tarifs et location de la salle des fêtes :

La salle des fêtes est louée pour le week-end complet.

Du 1er Avril au 30 Septembre :

- | | |
|---------------------------|---------|
| • Habitants de la commune | 150,00€ |
| • Personnes extérieures | 200,00€ |

Du 1er Octobre au 31 Mars :

- | | |
|---------------------------|---------|
| • Habitants de la commune | 200,00€ |
| • Personnes extérieures | 250,00€ |



Tarifs et locations diverses :

Location chapiteau :

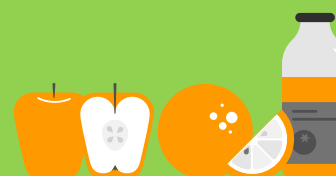
- | | |
|-------------------------|------|
| Habitants de la commune | 30 € |
| Personnes extérieures | 50 € |

Atelier de distillation

15 €/jour

Local à jus de pommes

15 €/jour



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 22 janvier 2025

Restitution de l'audit énergétique de la salle polyvalente et des logements

Le Maire présente au conseil municipal les résultats de l'audit énergétique réalisé par le SIED 70, missionné à cet effet par la municipalité.

État des lieux

L'audit a permis de dresser un diagnostic de 73 pages de la performance énergétique des bâtiments examinés. Plusieurs points faibles ont été relevés :

- Isolation thermique majoritairement inexistante ;
- Ouvrants peu performants ;
- Faible renouvellement de l'air ;
- Système de chauffage vieillissant avec une production, distribution et régulation obsolètes, source importante d'émissions de gaz à effet de serre ;
- Éclairage peu performant.

Propositions d'amélioration

Afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, plusieurs solutions ont été préconisées :

- Isolation des parois ;
- Remplacement des ouvrants peu performants ;
- Mise en place de systèmes de renouvellement d'air performants ;
- Remplacement des systèmes de chauffage et amélioration des régulations ;
- Généralisation de l'éclairage LED.

Scénarios envisagés

Quatre scénarios ont été présentés au Conseil Municipal :

Scénario 1 : Actions prioritaires estimées à 27 000 euros.

Scénario 2 : Conforme aux attentes de la méthode Th-CEex à 294 000 euros.

Scénario 3 : Conforme aux attentes de la méthode Th-CEex Bis à 238 000 euros.

Scénario 4 : Scénario BBC Rénovation à 372 000 euros.

Le Conseil Municipal doit maintenant débattre des différents scénarios afin de déterminer les actions à mettre en place pour améliorer l'efficacité énergétique de la salle polyvalente et des logements municipaux.

Travaux de voirie pour l'année 2025

Le 1^{er} Adjoint propose plusieurs orientations de travaux de voirie pour l'année 2025, à savoir :

- Finaliser les travaux de voirie rue des Écoles ;
- La réfection d'une partie du chemin du Ruisseau ;
- La réfection du mur de soutènement rue du Faubourg.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Après discussion, le Conseil Municipal décide de faire estimer ces travaux de voirie auprès du bureau d'études BC2i, missionné par la Communauté de Communes Terres de Saône, compétente en matière de voirie.

Débat d'Orientation Budgétaire

Après échanges entre les membres du Conseil Municipal, il est décidé de classer les projets de la commune en trois catégories : court terme, moyen terme et long terme.

Projets à court terme :

- Déconstruction de la colonie ;
- Création d'un théâtre de verdure ;
- Aire de jeux pour les enfants et aménagement d'un terrain de pétanque ;
- Rénovation complète du logement rue du Cornot ;
- Création d'un nouveau forage en remplacement du forage de la Noue.

Projets à moyen terme :

- Rénovation énergétique des logements situés rue du Cornot ;
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes ;
- Aménagement des dortoirs de la salle des fêtes en appartements.

Projets à long terme :

- Création d'un city-stade ;
- Réalisation de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal s'engage à suivre la mise en œuvre de ces projets et à ajuster les priorités en fonction des besoins et des ressources disponibles.

Résumé de la séance du 18 mars 2025

Subventions aux associations

Le Maire a présenté un état des subventions versées en 2024 aux associations :

- Le Souvenir Français – Comité de Port-sur-Saône : 100 euros. (En retour, le Souvenir Français a contribué à hauteur de 500 euros pour la nouvelle plaque du monument aux morts, inaugurée en 2024)
- Le Don du Sang – Comité de Port-sur-Saône : 100 euros.
- ADMR de Port-sur-Saône : 100 euros.

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de renouveler ces subventions pour l'année 2025.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Travaux de voirie pour l'année 2025

Le Maire a fait un rappel des discussions et des orientations définies lors de la réunion précédente concernant les travaux de voirie 2025 et a présenté l'estimatif des coûts qui a été rendu par le bureau d'études BC2i, missionné par la Communauté de Communes Terres de Saône, compétente en matière de voirie.

Rue des Écoles (10 189 €) :

- Mise en place d'un CC1 au droit du mur de soutènement et application d'enrobé entre ce CC1 et le mur, avec la pose de 6 gabions pour éviter que les voitures ne « basculent » dans le vide ;
- Création d'un trottoir en vis-à-vis le long de la haie de lauriers ;
- Reprise d'une rive de chaussée endommagée, au-dessus du cimetière.

Chemin du ruisseau (10 405 €) :

- Reprise de la chaussée depuis la RD56, jusqu'à la traversée des bêtes de l'exploitation agricole, avec une purge, le rechargement d'une partie de la rive et la mise en place de GNT au droit de l'entrée de parc ;
- Reprise de l'accès à l'exploitation agricole, côté village.

Rue du Faubourg, mur de soutènement (13 990 €) :

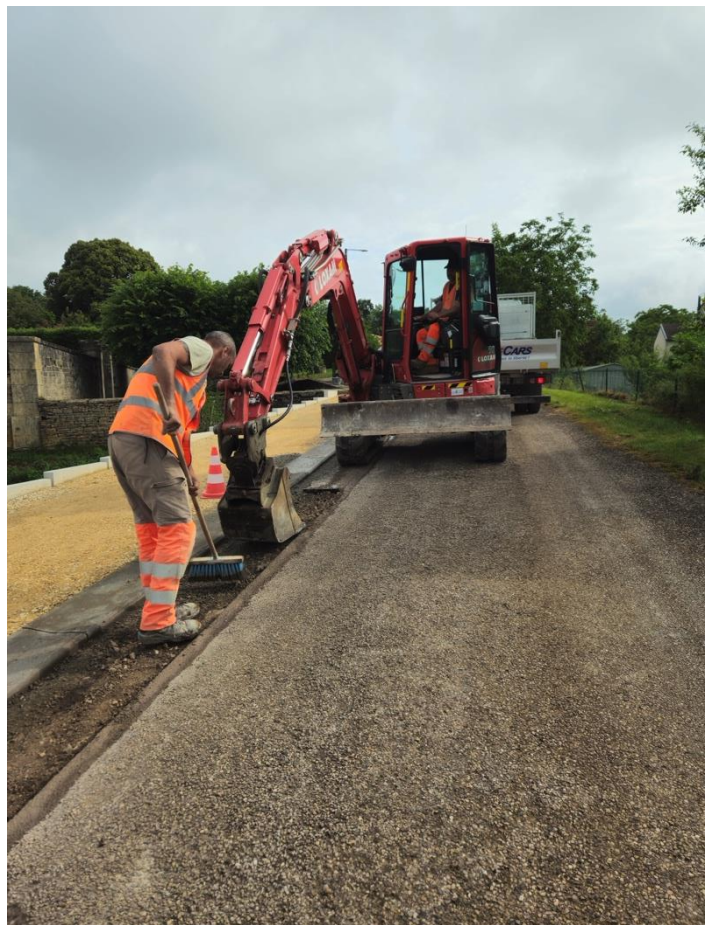
- Mise en place d'un soutènement entre la rue et la voirie en contrebas pour remplacer le soutènement actuel en pierre.

VC-3 Chargey à Arbecy (11 880 €)

- Enduit au bitume fluxé amélioré sur la VC-3 qui a été reprise l'année dernière.

Après discussion et en fonction des crédits disponibles pour l'année 2025, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- De finaliser les travaux de voirie rue des Écoles ;
- De réaliser la réfection d'une partie du chemin du Ruisseau ;
- De finaliser les travaux de voirie VC-3 ;
- De retirer du programme 2025 la réfection du mur de soutènement rue du Faubourg.



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Taxe de voirie

Le Maire a rappelé que le tarif de la taxe de voirie, fixé à 8,00 € par hectare, n'a pas été augmenté depuis 2014, alors que le coût des travaux de voirie a considérablement augmenté en raison de l'inflation.

Cette taxe génère environ 5 500 € de recettes par an, tandis que la commune investit 21 000 € hors taxes chaque année dans l'entretien et l'aménagement des voiries. Le Maire précise toutefois que cette somme ne concerne pas exclusivement les voiries soumises à cette taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la taxe de voirie à 10,00€ l'hectare pour l'ensemble des terrains remembrés, avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Vote des taux d'imposition 2025

Le Maire a présenté un historique de l'évolution des taux d'imposition sur la commune de Chargey-lès-Port avec des augmentations qui ont eu lieu en 2011, 2012, 2014, 2015 et 2018. Depuis la nouvelle mandature de 2020, les taux n'ont pas été réévalués, malgré une hausse significative des dépenses de la commune due à l'inflation, à l'augmentation des coûts de l'énergie, des assurances, des contributions au SDIS 70, etc...

Le Maire a présenté trois scénarios d'augmentation des taxes foncières, avec leurs impacts financiers respectifs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir le scénario n° 1, qui prévoit une augmentation minimale des taxes foncières afin de limiter la surcharge fiscale pour les foyers, tout en permettant à la commune de faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

TFB : 35,70 %

TFNB : 26,62%

THLV : 5,25 %

Informations diverses

- Arliane Diagnostic Immobilier a réalisé un diagnostic amiante sur le bâtiment de la colonie le 6 mars 2025. Trente-quatre prélèvements ont été effectués. Les résultats, reçus le 13 mars 2025, indiquent la présence d'amiante dans les panneaux de cloisons (2e étage), dans une plaque en fibro-ciment (rez-de-chaussée) et dans les colles à carrelage (rez-de-chaussée – lavabos).
- La SICAE'EST est intervenue le mercredi 12 mars 2025 afin de déplacer le compteur électrique de la colonie, qui alimentait l'atelier communal et la salle des fêtes. Il est désormais raccordé directement à la salle des fêtes.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 01 avril 2025

Approbation du compte financier unique 2024 – budget eau et assainissement

Considérant que M. Julien DURGET a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.

Considérant que M. Antoni MAGNIN, Maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique 2024 (voir page 20)
- Constate que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Affectation des résultats 2024 – budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Antoni MAGNIN, Maire, après avoir examiné le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, décide d'affecter le résultat comme suit :

- 95 862,88 € au R 002 (Excédent de fonctionnement reporté)

Vote du budget primitif 2025 – budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif eau et assainissement 2025 qui se résume ainsi :

-	Dépenses de fonctionnement :	74 484,27 €
-	Recettes de fonctionnement :	72 872,12 €
-	Excédent de fonctionnement 2024 reporté :	95 862,88 €
	Total recettes de fonctionnement :	168 735,00 €
-	Dépenses d'investissement :	87 637,50 €
-	Recettes d'investissement :	35 358,50 €
-	Excédent antérieur 2024 reporté :	68 510,85 €
	Total recettes d'investissement :	103 869,35 €



C'est quand le puits se tarit que nous nous rendons compte de la valeur de l'eau.

Benjamin Franklin

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du compte financier unique 2024 – budget communal

Considérant que M. Julien DURGET a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.

Considérant que M. Antoni MAGNIN, Maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique 2024 (voir page 17)
- Constate que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Affectation des résultats 2024 – budget communal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Antoni MAGNIN, Maire, après avoir examiné le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, décide d'affecter le résultat comme suit :

- 36 770,00 € au R 1068 (Affectation en réserve d'investissement)
- 362 034,27 € au R 002 (Excédent de fonctionnement reporté)

Vote du budget primitif 2025 + fongibilité des crédits – budget communal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 qui se résume ainsi :

-	Dépenses de fonctionnement :	363 093,31 €
-	Recettes de fonctionnement :	190 474,93 €
-	Résultat de fonctionnement 2024 reporté :	362 034,27 €
	Total recettes de fonctionnement :	552 509,20 €
-	Dépenses d'investissement :	100 800,00 €
-	Restes à réaliser en dépenses :	24 000,00 €
-	Déficit antérieur 2024 reporté :	12 770,00 €
	Total dépenses d'investissement :	137 570,00 €
-	Recettes d'investissement :	137 570,00 €

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT et à la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- 7,5 % des dépenses de fonctionnement
- 7,5% des dépenses d'investissement

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 28 avril 2025

Compte rendu du conseil municipal – Optimisation de l'éclairage public (bourg – deuxième tranche)

Le Maire rappelle qu'en 2024, la commune de Chargey-lès-Port a réalisé la première tranche de modernisation de son éclairage public, en remplaçant environ la moitié des luminaires existants par des modèles à technologie LED.

La seconde moitié des luminaires n'était initialement pas éligible à des aides financières avant 2026. Cependant, un nouvel appel à projet du SIED 70 permet désormais à la commune d'accélérer ce programme de modernisation.

Le Maire présente les modalités de cet appel à projet, qui propose deux options :

- Une option sans adhésion au service de maintenance du SIED 70, avec reste à charge estimé à 5 000 euros pour la commune.
- Une option avec adhésion au service de maintenance du SIED 70, impliquant un engagement de 6 ans minimum, pour un coût global restant à la charge de la commune supérieur à 7 000 euros.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de répondre à l'appel à projet du SIED 70, en choisissant l'option sans adhésion au service de maintenance.

Présentation et validation devis concernant le désamiantage, la déconstruction de la colonie et la création d'un théâtre de verdure

Le Maire rappelle les nombreuses discussions déjà engagées au sein du conseil municipal concernant le projet de désamiantage, de déconstruction de l'ancienne colonie de vacances et de la création d'un théâtre de verdure. Les résultats du diagnostic amiante réalisé le 6 mars 2025 par la société ARLIANE Diagnostic Immobilier ont permis d'avancer concrètement sur le sujet. Le maire présente alors les différents devis reçus pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis de la société SARL Pighetti d'un montant de 75 208,00 € HT pour l'ensemble du projet.



Théâtre de verdure à Camiran (33)

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation et validation devis concernant la rénovation logement 2 rue du Cornot

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatifs à la rénovation du logement communal situé rue du Cornot. Des photographies sont projetées afin d'illustrer l'état de vétusté du bien et la nécessité d'une intervention importante pour le remettre en état. Les travaux envisagés sont nombreux et indispensables, notamment pour répondre aux normes en vigueur et garantir la sécurité des futurs occupants. Plusieurs artisans ont été sollicités selon la nature des travaux à réaliser, et des devis détaillés ont été fournis.

Le Maire propose un programme global de rénovation pour un montant de 40 000 euros, permettant de réintégrer ce logement dans le parc locatif de la commune. En tenant compte d'un loyer estimé entre 400 et 450 euros mensuels, le retour sur investissement pour la commune est évalué à environ huit années, soit un mandat et demi.

Après discussion, le Conseil Municipal valide ce programme de travaux.

Travaux sylvicoles ZE57

Le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal les différentes interventions passées sur la parcelle ZE57, notamment les ventes de bois réalisées ainsi que le broyage complet de la parcelle en vue de sa replantation. Il convient désormais de procéder au reboisement de cette zone.

Deux devis ont été sollicités pour la fourniture et la plantation de 1600 plants, chacun comprenant 800 plants de Pin. Le premier devis, d'un montant de 2 856 € HT, propose un mélange de 800 Douglas et 800 Pins. Le second devis, d'un montant de 4 048 € HT, propose une combinaison de 800 Cèdres et 800 Pins.

Après discussion, et en tenant compte des changements climatiques affectant nos forêts — notamment les épisodes de sécheresse et les températures extrêmes — ainsi que de la meilleure résilience du Cèdre face à ces évolutions, le Conseil Municipal décide de valider le devis à 4 048 € HT incluant 800 plants de Cèdres et 800 plants de Pins.

Information et questions diverses

- Réunion sur l'assainissement collectif à Chargey-lès-Port

Le maire a fait un retour au Conseil municipal suite à une réunion qu'il a eue avec le bureau d'études Ingénierie 70, le jeudi 10 avril 2025, concernant le projet d'assainissement collectif à Chargey-lès-Port.

Il a été rappelé que, jusqu'à récemment, la compétence « eau et assainissement » devait obligatoirement être transférée aux communautés de communes (EPCI) au 1er janvier 2026. Toutefois, cette obligation a été abrogée ces derniers mois par le Sénat et l'Assemblée nationale.

Dès lors, la responsabilité de mener une réflexion et d'engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre d'un réseau d'assainissement collectif et de son système de traitement revient désormais à la commune. La première étape consistera à actualiser le schéma directeur d'assainissement. Celui réalisé en 2007/2008 par l'EPCI Saône Jolie n'est plus valable.

PROJETS COMMUNAUX : OÙ EN SOMMES-NOUS ?



PROJETS COMMUNAUX : OÙ EN SOMMES-NOUS ?



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET BP 2025

Dépenses de fonctionnement – budget communal

Article	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
60611	Eau et assainissement	350,00 €	281,10 €	350,00 €
60612	Énergie - Electricité - Éclairage public	4 000,00 €	4 065,60 €	4 000,00 €
60621	Gaz salle des fêtes - Fioul mairie 2025	4 500,00 €	1 609,57 €	4 500,00 €
60622	Carburants - Fioul mairie 2024	500,00 €	2 469,75 €	500,00 €
6063	Petites fournitures et équipements	2 800,00 €	2 209,90 €	2 800,00 €
6064	Fournitures administratives	350,00 €	425,29 €	400,00 €
611	Contrats bûcheronnage et débardage	6 305,00 €	12 677,86 €	20 000,00 €
613	Location citerne gaz & photocopieur	1 500,00 €	1 304,50 €	1 500,00 €
61521	Entretien de terrains - élagage tilleuls - fleurs	15 000,00 €	17 451,74 €	15 000,00 €
61522	Entretien de bâtiments et chaudière	16 888,82 €	1 338,91 €	5 000,00 €
615221	Déconstruction de la colonie	60 000,00 €	- €	70 000,00 €
61523	Entretien voirie - balayeuse - chemin et talus	4 000,00 €	4 098,90 €	4 000,00 €
61524	Entretien bois et forêts - travaux sylvicole	2 000,00 €	3 952,00 €	1 000,00 €
6155	Entretien matériel	1 500,00 €	448,99 €	1 500,00 €
6156	Maintenance logiciel MAGNUS + encre	2 000,00 €	1 438,83 €	1 700,00 €
616	Assurance multirisque	5 750,00 €	5 691,36 €	6 350,00 €
618	Abo présence verte + numérisation État-civil	250,00 €	236,80 €	2 500,00 €
622	Géomètre & Diagnostic amiante	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
623	Fêtes & cérémonies - Noël des enfants	4 000,00 €	4 094,20 €	4 500,00 €
626	Frais affranchissement & internet	1 000,00 €	1 112,64 €	1 200,00 €
627	Frais bancaires	50,00 €	9,09 €	50,00 €
6281	Cotisations AMF, AMRF, ONF, PEFC	2 500,00 €	2 103,61 €	2 500,00 €
6282	Frais de gardiennage forêt	4 500,00 €	4 371,33 €	5 000,00 €
6288	Frais de recouvrement ONF - stérilisation chats	- €	527,71 €	2 000,00 €
635	Impôts fonciers & taxes	2 500,00 €	2 771,00 €	3 000,00 €
012	Frais de personnel	25 500,00 €	19 829,12 €	28 050,00 €
653	Indemnités et cotisations élus	25 500,00 €	23 336,55 €	25 500,00 €
654	Créances en non valeur	200,00 €	- €	200,00 €
6553	SDIS 70 - Service d'incendie	4 250,00 €	4 229,88 €	4 500,00 €
6558	Contribution collège Jussey	1 400,00 €	1 395,08 €	1 350,00 €
6574	Subventions aux associations	500,00 €	460,00 €	500,00 €
65888	Cotisation DGFIP	- €	0,98 €	- €
673	Titres annulés	200,00 €	100,00 €	200,00 €
681/68	Provision créance douteuse	111,18 €	111,18 €	- €
681/042	Amortissement logiciel & certificat	216,00 €	216,00 €	216,00 €
739211	Participation Terres de Saône	40 500,00 €	40 399,00 €	40 500,00 €
023	Virement section investissement	53 903,18 €		97 727,31 €
	TOTAL	299 524,18 €	164 768,47 €	363 093,31 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET BP 2025

Recettes de fonctionnement – budget communal

Article	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
7022	Vente de bois	16 000,00 €	42 056,01 €	50 000,00 €
7023	Menus produits forestiers	- €	80,00 €	- €
7025	Taxe d'affouage	2 000,00 €	1 980,00 €	1 900,00 €
70311	Concessions cimetière	- €	100,00 €	- €
7035	Droits de chasse	650,00 €	650,00 €	650,00 €
7037	Dédommagement Eurosérum	- €	329,25 €	460,00 €
70388	Taxe de voirie	5 500,00 €	5 545,71 €	5 500,00 €
70846	Rbsmt personnel Terres de Saône	3 400,00 €	3 128,26 €	- €
7088	Location terrain (antenne)	11 000,00 €	10 280,25 €	10 000,00 €
73111	Impôts locaux	47 000,00 €	45 522,00 €	52 000,00 €
732221	FPIC (Fond de péréquation)	- €	1 635,00 €	- €
73223	Droits de mutation à titre onéreux	- €	5 695,69 €	- €
74111	Dotation Global Forfaitaire (DGF)	23 800,00 €	23 755,00 €	23 000,00 €
741121	Dotation solidarité rurale cible (DSR C)	24 900,00 €	26 494,00 €	25 000,00 €
742	Dotation aux élus locaux	4 700,00 €	4 815,00 €	4 800,00 €
744	FC TVA année N-2	1 383,65 €	1 383,65 €	659,93 €
74718	Frais élections	- €	194,39 €	- €
74833	Compensation TF - CVAE - CFE	2 500,00 €	2 655,00 €	2 600,00 €
74836	Fonds de compensation taxe pro	- €	929,58 €	- €
7484	Dotation recensement	- €	- €	455,00 €
7488	Dotation filet de sécurité	- €	2 077,00 €	- €
752	Revenus des appartements	13 000,00 €	14 714,00 €	13 000,00 €
756	Subvention plaque monument aux morts	- €	500,00 €	- €
75813	Fermages	400,00 €	1 365,53 €	450,00 €
75888	Remboursement sinistre logement	- €	2 664,96 €	- €
76	Parts Crédit Agricole	- €	7,68 €	- €
773	Mandats annulés	- €	956,32 €	- €
	TOTAL	156 233,65 €	199 514,28 €	190 474,93 €

Résultat de fonctionnement – budget communal

F1	Recettes de fonctionnement 2024		199 514,28 €
F2	Dépenses de fonctionnement 2024	-	164 768,47 €
F3	Résultats de l'exercice 2024	=	34 745,81 €
F4	Excédent de fonctionnement reporté 2023		364 058,46 €
F5	Excédent de fonctionnement 2024	F3 + F4	398 804,27 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET BP 2025

Dépenses d'investissement – budget communal

Article	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
001	Déficit d'investissement reporté	20 034,90 €	- €	12 770,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	800,00 €	- €	800,00 €
203	Frais d'études - CAUE	900,00 €	900,00 €	- €
2111	Achat de terrains nus (verger et parking)	3 000,00 €	2 904,77 €	- €
2117	Travaux en forêt	3 733,00 €	5 563,00 €	7 500,00 €
212	Plantations d'arbres Verger et Bois Mittant	7 000,00 €	1 711,49 €	5 000,00 €
	Théâtre de verdure			30 000,00 €
2131	Batiments publics (WC mairie - éclairage)	6 000,00 €	1 973,13 €	3 000,00 €
2132	Batiments privés (rénovation appartement)	- €	5 900,88 €	40 000,00 €
2135	Installations, aménagement et agencements	15 000,00 €	- €	4 000,00 €
2151	Réseaux de voirie - caniveau grande rue	4 600,00 €	4 560,00 €	- €
2152	Installations de voirie - panneaux blason	- €	173,23 €	- €
21538	Réseaux d'électrification Luminaires LED	15 000,00 €	-	15 000,00 €
	Réseaux d'électrification Luminaires LED			2 500,00 €
2157	Matériel et outillage	1 000,00 €	389,89 €	1 000,00 €
2158	Rénovation bascule + Panneau cimetière	2 500,00 €	2 819,43 €	1 000,00 €
2182	Matériel de transport	7 100,00 €	7 000,00 €	- €
2188	Rénov' horloge - Monument/morts - Aire de jeux	15 000,00 €	5 804,00 €	15 000,00 €
	TOTAL	80 833,00 €	39 699,82 €	137 570,00 €

Recettes d'investissement – budget communal

Article	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
2805	Amortissement logiciel	216,00 €	216,00 €	216,00 €
10222	FC TVA année N-2	1 213,82 €	1 213,82 €	2 056,69 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	45 534,90 €	45 534,90 €	36 770,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	800,00 €	- €	800,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	53 903,18 €	- €	97 727,31 €
	TOTAL	101 667,90 €	46 964,72 €	137 570,00 €

Résultats d'investissement – budget communal

I1	Recettes d'investissement 2024		46 964,72 €
I2	Dépenses d'investissement 2024	-	39 699,82 €
I3	Résultats de l'exercice 2024	=	7 264,90 €
I4	Déficit d'investissement reporté 2023		20 034,90 €
I5	Déficit d'investissement 2024	I3 + I4	12 770,00 €

Compte Financier Unique – budget communal

F5	Excédent de clôture de fonctionnement 2024		398 804,27 €
I5	Déficit de clôture d'investissement 2024		12 770,00 €
R	Dépenses d'investissement reportées 2024 à 2025		24 000,00 €
	Excédent global de clôture 2024	F5 - I5 - R	362 034,27 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET BP 2025

Dépenses de fonctionnement – budget eau et assainissement

Article	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
606	Consommation électricité	10 000,00 €	4 775,43 €	7 500,00 €
61523	Réparation (fuite grande rue et injecteur pompe)	10 000,00 €	5 264,63 €	10 000,00 €
61528	Entretien de terrains	1 500,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
616	Primes d'assurances	2 180,00 €	2 180,00 €	2 400,00 €
618	Analyses d'eau	2 200,00 €	1 799,26 €	2 000,00 €
624	Transports de biens et d'eau	2 100,00 €	2 100,00 €	2 000,00 €
627	Services bancaires	30,00 €	28,77 €	30,00 €
6378	Agence eau – prélèvement	2 000,00 €	1 188,00 €	1 500,00 €
701249	Agence eau – lutte contre la pollution	8 500,00 €	7 999,00 €	8 000,00 €
706129	Agence eau – modernisat° des réseaux de collecte	1 800,00 €	1 577,00 €	1 800,00 €
6811	Dotations aux amortissements	32 505,00 €	32 505,00 €	32 854,27 €
6541	Créances admises en non-valeur	500,00 €	- €	500,00 €
6542	Créances éteintes	500,00 €	- €	500,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 000,00 €	3 245,11 €	3 000,00 €
66112	Intérêts courus non échus	100,00 €	- 69,65 €	100,00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	500,00 €	- €	500,00 €
023	Virement à section investiss.	2 431,69 €		
	TOTAL	80 846,69 €	64 392,55 €	74 484,27 €

Recettes de fonctionnement – budget eau et assainissement

Article	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
777	Amortissement subventions d'investissement	7 743,00 €	7 743,00 €	7 743,00 €
7011	Vente d'eau	35 000,00 €	40 138,30 €	40 000,00 €
701261	Agence eau – Lutte contre la pollution	8 000,00 €	7 843,92 €	10 000,00 €
70611	Redevance assainissement collectif	5 200,00 €	5 004,05 €	5 000,00 €
706121	Agence eau – modernisat° des réseaux de collecte	1 800,00 €	1 619,68 €	- €
7064	Taxe compteur	8 300,00 €	8 375,00 €	8 400,00 €
7068	Autres prestations	200,00 €	- €	200,00 €
7581	FC TVA année N-2	221,21 €	221,21 €	1 529,12 €
773	Mandats annulés (régulation agence de l'eau)	- €	959,50 €	- €
	TOTAL	66 464,21 €	71 904,66 €	72 872,12 €

Résultat de fonctionnement – budget eau et assainissement

F1	Recettes de fonctionnement 2024		71 904,66 €
F2	Dépenses de fonctionnement 2024	-	64 392,55 €
F3	Résultats de l'exercice 2024	=	7 512,11 €
F4	Excédent de fonctionnement reporté 2023		88 350,77 €
F5	Excédent de fonctionnement 2024	F3 + F4	95 862,88 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET BP 2025

Dépenses d'investissement – budget eau et assainissement

Article	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
1391	Amortissement subventions d'investissement	7 743,00 €	7 743,00 €	7 743,00 €
1641	Emprunts en cours	12 322,15 €	12 322,15 €	12 594,50 €
203	Frais d'études nouvelle conduite reportées	12 000,00 €	- €	- €
203	Frais d'études nouveau forage	8 000,00 €		
2156	Matériel spécifique d'exploitation (pompe)	10 000,00 €	6 508,66 €	- €
2158	Forage de la Noue (frais d'études)	50 000,00 €	3 444,00 €	67 300,00 €
	TOTAL	100 065,15 €	30 017,81 €	87 637,50 €

Recettes d'investissement – budget eau et assainissement

Article	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
10222	FC TVA année N-2	1 504,07 €	1 504,07 €	2 504,23 €
2156	Remboursement des alarmes	- €	895,20 €	- €
2813	Amortissement château d'eau	8 285,00 €	8 285,00 €	8 285,00 €
28156	Amortissement pompe et compteurs	7 636,00 €	7 636,00 €	8 075,92 €
28158	Amortissement travaux réseaux	16 584,00 €	16 584,00 €	16 493,35 €
021	Virement section exploitation	2 431,69 €	- €	
	TOTAL	36 440,76 €	34 904,27 €	35 358,50 €

Résultat d'investissement – budget eau et assainissement

I1	Recettes d'investissement 2024		34 904,27 €
I2	Dépenses d'investissement 2024	-	30 017,81 €
I3	Résultats de l'exercice 2024	=	4 886,46 €
I4	Excédent d'investissement reporté 2023		63 624,39 €
I5	Excédent d'investissement 2024	I3 + I4	68 510,85 €

Compte Financier Unique – budget eau et assainissement

F5	Excédent de clôture de fonctionnement 2024		95 862,88 €
I5	Excédent de clôture d'investissement 2024		68 510,85 €
	Dépenses d'investissement reportées 2024 à 2025		- €
	Excédent global de clôture 2024	F5 + I5	164 373,73 €

LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

CHASSE À COURRE AUX LIÈVRES – DIMANCHE 19 JANVIER



Organisée par les ACCA de Chargey-lès-Port, Purgerot et Conflandey, elle a réuni une vingtaine de chiens ont parcouru plus d'une dizaine de kilomètres dans un ballet impressionnant de coordination, avant de rattraper le lièvre. Le brouillard matinal ajoutait une atmosphère particulière à cette sortie, rendant la traque encore plus intense pour les chasseurs et leurs fidèles compagnons. La matinée s'est conclue autour d'une délicieuse choucroute à la cabane de chasse, dans une ambiance chaleureuse et de belles chansons entonnées en chœur !



REPAS AU RESTAURANT FÉLICIE – SAMEDI 22 FEVRIER



Pour bien commencer l'année, les membres du Club du Moulin à Vent se sont retrouvés autour d'un bon repas au restaurant Félicie, situé à Gevigney-Mercey. Anciennement connu sous le nom de La Charbonnette, l'établissement a récemment été repris par Vincent Pirouley, enfant de notre village, et son épouse Julie. Au-delà d'être une terre d'agriculteurs, Chargey-lès-Port s'affirme également comme une terre de cuisiniers et d'artisans du goût. Pas moins de quatre enfants du village ont aujourd'hui ouvert leur propre restaurant : Vincent Pirouley, avec Félicie à Gevigney-Mercey, Alexandre Dollion, avec Le Petit Port à Fouchécourt, Alicia Leroy, avec Le Bistrot des Frangines à Scey-sur-Saône, et Lucille Darosey (dont nous avons dressé le portrait dans le bulletin municipal de 2022).

LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

CONCOURS DE TAROT — DIMANCHE 06 AVRIL



Le concours de tarot organisé par l'ACCA a rassemblé cette année pas moins de 18 tables. À l'issue de la journée, c'est Julien Durget, notre premier adjoint et président de chasse, qui s'est brillamment imposé avec plus de 1000 points d'avance sur ses poursuivants.

Félicitations à lui pour cette victoire nette et sans appel !

CHASSE AUX ŒUFS — DIMANCHE 20 AVRIL

Cette année encore, la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques a ravi les enfants du village. Organisée autour de la chapelle, l'édition 2025 s'est déroulée sous une fine pluie qui n'a en rien entamé l'enthousiasme des petits chasseurs. Il en faut davantage pour décourager nos jeunes gourmands, surtout lorsqu'il s'agit de partir à la recherche de délicieux chocolats ! Un grand merci à nos conseillères, Marie-Charlotte et Jennifer, pour l'organisation de cet événement apprécié de tous, ainsi qu'à Lydie et Alain, qui ont décoré les abords de la chapelle avec soin et créativité.



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

COMMÉMORATION DU 8 MAI – REPAS MOULES/FRITES



Cette année, l'association des Saute-Murots a marqué la commémoration du 8 mai avec un moment de partage bien apprécié : un repas moules-frites qui a réuni près de 60 convives.

En attendant que les casseroles fassent leur œuvre – car servir bien chaud tout ce petit monde relevait du défi ! – les participants ont pu s'amuser autour de casse-têtes, d'énigmes et d'illusions d'optique. Une façon originale de faire patienter les gourmands, tout en se creusant un peu les méninges.

Et l'attente en valait la peine : les moules, nappées de sauces savoureuses, ont remporté tous les suffrages !



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

EN MAI, NOTRE PATRIMOINE A FAIT PEAU NEUVE



Pendant tout le mois de mai, un petit vent de motivation (et parfois de poussière) a soufflé sur notre commune. Grâce à l'énergie de nombreux bénévoles, nous avons retroussé nos manches pour nettoyer les coins et recoins du village, en mettant un coup de projecteur sur notre patrimoine : l'église, les fontaines, les lavoirs, les calvaires... Tout y est passé !

Mention spéciale pour l'opération "nettoyage de l'église", qui a parfois pris des allures de scène cocasse : François, armé de sa longue perche, a vaillamment tenté de déloger quelques squatteurs ailés bien décidés à élire domicile dans l'Église. Après plusieurs tentatives acrobatiques (et quelques plumes volantes), le calme est revenu...

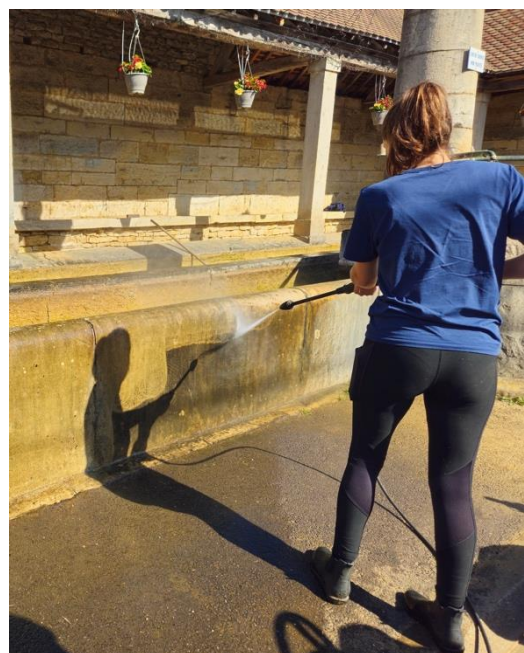
Grâce à ces efforts collectifs, notre village est prêt à accueillir les visiteurs pour la balade inaugurale du parcours historique. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont donné un peu (ou beaucoup !) de leur temps.

Nous recherchons des bénévoles pour un travail tout aussi important, mais un peu plus calme : faire l'inventaire des œuvres présentes dans l'église (tableaux, statues, objets anciens...). L'idée ? Les répertorier, les photographier, et rédiger un petit livret explicatif. Un beau projet pour les curieux d'histoire, les passionnés de patrimoine ou simplement les amoureux du village. Intéressé ? N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de François ou Antoni !



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

EN MAI, NOTRE PATRIMOINE A FAIT PEAU NEUVE



EN MAI, NOTRE PATRIMOINE A FAIT PEAU NEUVE

Notre village a la chance de posséder un patrimoine remarquable, avec entre autres sept calvaires répartis sur son territoire, dont trois datent du XVII^e siècle. Le calvaire de 1626, situé à l'entrée du village (rue de la Pennière), a récemment fait l'objet d'une intervention de l'entreprise LBV, installée à Le Thillot, dans les Vosges. Spécialisée dans le nettoyage cryogénique, elle utilise une technologie écologique et douce, parfaitement adaptée aux matériaux anciens et fragiles.

Qu'est-ce que le nettoyage cryogénique ?

Ce procédé innovant consiste à projeter de la glace carbonique (CO₂ solide) à haute pression sur les surfaces à nettoyer. Contrairement aux techniques classiques telles que le nettoyage haute pression, le sablage, ou encore l'utilisation de produits chimiques (comme la javel), le nettoyage cryogénique est non abrasif, sans eau et sans solvant. Le principe repose sur l'impact des particules de glace carbonique qui, au contact de la surface, se subliment instantanément (passent de l'état solide à l'état gazeux). Cette réaction provoque un choc thermique qui permet de détacher les salissures, mousses, suie ou lichens, sans endommager la pierre ni altérer son aspect d'origine.



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

DEGUSTATION DE VIN — MARC CHETAILE — 30 ET 31 MAI



Comme chaque année, la salle des fêtes du village a accueilli la traditionnelle dégustation de vin du Domaine Marc Chetaille. Pendant deux jours, les amateurs de bons crus – venus de la commune et des environs – ont pu découvrir ou redécouvrir les cuvées proposées par le domaine.

FÊTE DES VOISINS — SAMEDI 05 JUILLET

La Fête des Voisins a rassemblé les habitants du village dans une ambiance chaleureuse et détendue. Une soixantaine de personnes se sont retrouvées sur la place et dans la grange du Gaston pour un moment de convivialité autour d'un panier partagé.

Chacun avait mis la main à la pâte : apéritifs maison, salades colorées, cakes variés, tartes salées ou sucrées, desserts gourmands... Il y en avait pour tous les goûts, et les talents des cuisiniers du village étaient au rendez-vous !



BALADE INAUGURALE DU PARCOURS HISTORIQUE DIMANCHE 22 JUIN



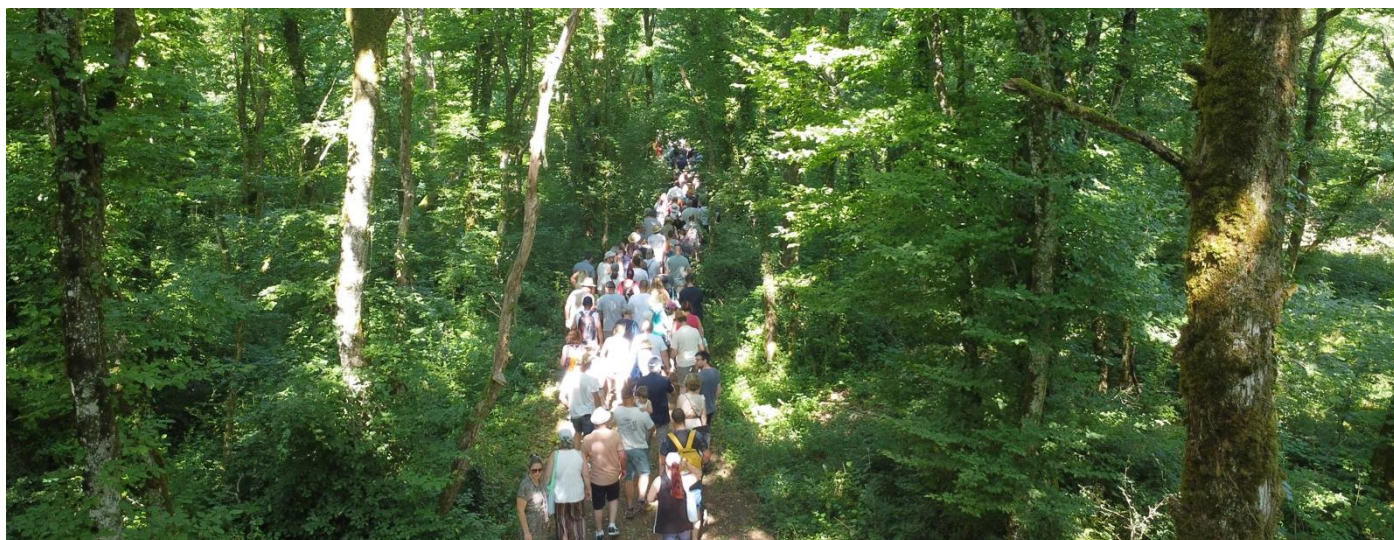
Le dimanche 22 juin, nous avons eu le plaisir d'inaugurer, en présence de Luc Simonel, président de la communauté de communes Terres de Saône, notre parcours historique. Ce projet, imaginé et conçu par Claude Colombier, responsable du patrimoine à Terres de Saône, a été financé par la commune de Chargey-lès-Port. Il s'inscrit dans une volonté forte de valorisation de notre patrimoine local, afin de le faire découvrir ou redécouvrir à tous : habitants, familles, visiteurs, curieux d'un jour ou passionnés d'histoire.



Scène 1 : le Tableau aux Vertus Miraculeuses

À la suite de l'inauguration officielle du pupitre de départ, les participants ont été invités à une déambulation historique de 4 km à travers le village, ponctuée de 17 panneaux historiques. Sept d'entre eux ont pris vie grâce à des saynètes costumées, jouées par des bénévoles. La première scène théâtralisée a eu lieu à la chapelle de La Roche, au panneau n°3. Sur place, un couple en détresse est arrivé, tenant dans leurs bras un enfant mort-né, non baptisé. Pris par l'urgence, ils ont crié : « Monsieur le curé ! Monsieur le curé ! ». Celui-ci, accompagné d'une sœur, a ouvert la porte de la chapelle, bouleversé par la situation. Le regard s'est alors tourné vers le tableau de la Vierge à l'Enfant, conservé dans la chapelle, réputé pour ses vertus miraculeuses. La scène, inspirée d'un récit ancien, évoque une croyance populaire : ce tableau aurait permis à certains enfants nés sans vie d'être ramenés brièvement à la conscience, juste le temps de recevoir le baptême.

LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES



Scène 2 : une surprise gallo-romaine au cœur de la forêt

Après avoir découvert le calvaire de 1606 au panneau n°4, la promenade s'est poursuivie sur un petit sentier boisé d'environ 700 mètres. À mi-parcours, un véritable bond dans l'Antiquité a surpris les participants : quatre Romains faisaient halte au milieu des arbres ! Un centurion de la 8^e légion, deux Romaines et un sénateur semblaient en quête de la fameuse voie gallo-romaine. Les Romaines, un brin anxieuses, se remémoraient les récits de Gaulois hostiles que recèle encore ce secteur... Pour rassurer tout le monde, le centurion a expliqué qu'ils n'étaient pas perdus, mais bien à la recherche de cet antique chemin. Il a même confié son casque et son bouclier à deux visiteurs, avant de lancer les premières notes d'une marche légionnaire. Au son des trompes et des percussions, chacun a marché au pas jusqu'à la clairière marquant la sortie du bois.



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES



Scène 3 : un cadeau de mariage inattendu

Après être passés devant le calvaire de 1830, les visiteurs ont été invités à franchir les grilles d'une belle demeure ancienne, celle de Pierre Chaffoy, figure autrefois emblématique du village. Aujourd'hui propriété de Madame Jolyet, la maison a exceptionnellement ouvert sa cour pour accueillir une nouvelle scène du parcours. Les participants ont alors assisté à un moment empreint de tendresse et de surprise : Madame de Chassey (Régine Reuchet), visiblement émue, cherchait son mari dans la cour. Peu après, Pierre Chaffoy en personne est apparu, un large sourire aux lèvres. Il s'est approché de sa femme et lui a déclaré : « Antoinette, cette maison... c'est votre cadeau de mariage ! » Sous les applaudissements, le couple a ensuite parcouru la propriété, main dans la main, sous le regard attendri des visiteurs.

LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES



Scène 4 : Jacobus, le génie de la mécanique

Le parcours s'est poursuivi jusqu'à une maison bien particulière : celle de Jacobus, ingénieur talentueux et figure respectée du village. C'est le maire de 1807, Nicolas Bressand (Antoni Magnin), qui s'est avancé pour frapper à la porte : « Toc toc toc ! Jacobus, as-tu terminé ce que je t'avais commandé ? » Jacobus (Xavier Darosey) répondit avec un sourire : « Oui, monsieur le maire, je vais vous chercher cela tout de suite. » Quelques instants plus tard, il réapparaît avec un imposant graduel de 1728, qu'il avait restauré avec soin (aujourd'hui conservé à la mairie). Il y avait ajouté un fermoir orné de son blason et de son nom, une véritable pièce d'orfèvrerie artisanale.

Impressionné, le maire lui exprima sa gratitude, puis se tourna vers Madame Tisserand (Thérèse Darosey), la mère de Jacobus : « Votre fils est un génie de la mécanique, Madame Tisserand ! », « Je le sais bien, monsieur le maire ! » répondit-elle fièrement, avant de se précipiter pour féliciter son fils. Dans un dernier geste plein d'humanité, Jacobus annonça : « Merci, monsieur le Maire. Je pars justement à l'hôpital de Vesoul. J'ai inventé une prothèse pour une petite fille qui vient d'être amputée d'une jambe. J'espère qu'avec ça, elle pourra remarcher. »



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES



Sur le parcours, une pause a été marquée au calvaire de 1626. Madame Bressand, épouse du Maire (Marine Thierry-Portmann), y a commenté le panneau historique, évoquant notamment le passé viticole de Chargey-lès-Port : autrefois, les coteaux alentour étaient couverts de vignes. Un clin d'œil a aussi été fait à la statue de la Vierge, discrètement nichée dans le tronc d'un cerisier béni, témoignage émouvant des croyances populaires d'antan.



Scène 5 : les Lavandières

Après l'inauguration des panneaux de la fontaine de la place et de la fontaine Prétot, les visiteurs ont découvert une nouvelle scène costumée, cette fois au bord de l'eau. Deux lavandières, les bras plongés dans la fontaine, battaient le linge en bavardant. Elles se réjouissaient de la construction de la nouvelle fontaine, qui avait réduit le va-et-vient du bétail autour de la Grande Fontaine : La Lavandière : « Ah, qu'on est bien depuis qu'ils ont construit la fontaine de la place, il y a moins de passage autour de nous. » Lavandière 2 : « Ah ça oui ! Tu te souviens ? C'était toujours encombré, avec le bétail qui venait boire. On ne pouvait pas circuler, les vaches prenaient toute la place ! C'était dangereux pour nos enfants. On risquait d'attraper des maladies ! Tu te rappelles le choléra de 1854 ? Il a fait 35 morts à Chargey... Le cimetière autour de l'église était plein, on a dû en construire un nouveau. »

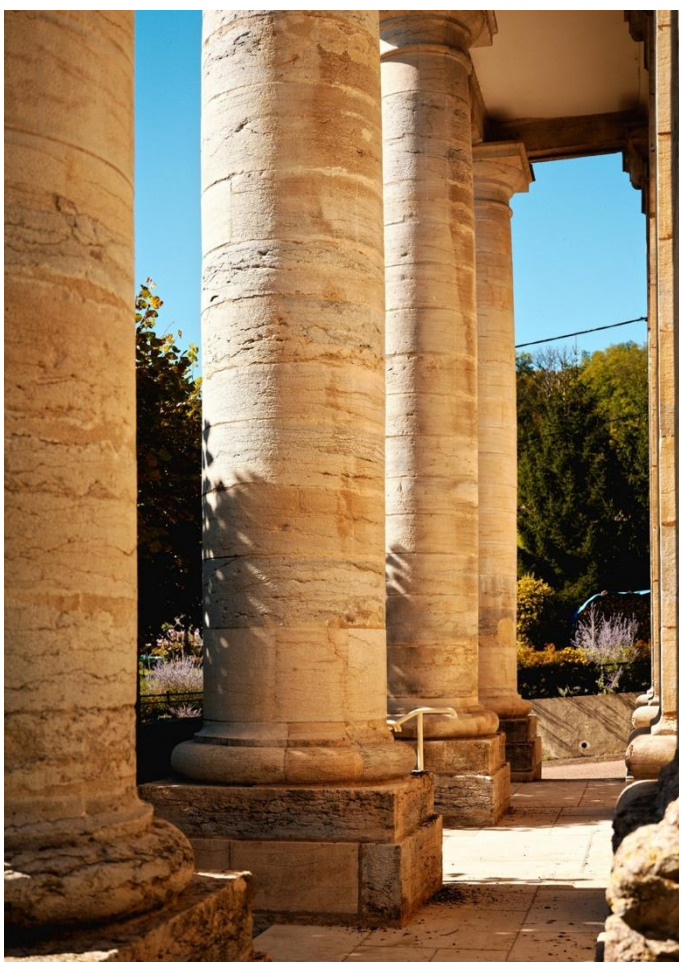


LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES



Scène 6 : l'architecte et le curé de l'église

Devant l'église, une nouvelle saynète a été jouée, mettant en scène le curé de la paroisse et l'architecte chargé des récents travaux de restauration. Le curé sort de l'église accompagné d'une religieuse : Le curé : « Ah, mes chers paroissiens ! Je suis si heureux de vous revoir, enfin réunis, devant notre belle église restaurée. Elle est restée fermée si longtemps ! Avec les chutes de pierres gelées et les désordres de la toiture, cela devenait dangereux de venir à la messe... Heureusement, tout est désormais rentré dans l'ordre, et ce grâce à l'architecte Marc Pambet, qui nous fait justement l'honneur de sa visite en ce jour de l'an 1830. Je vais de ce pas le saluer. » Marc Pambet : « Merci, Monsieur l'abbé. En effet, je suis très satisfait du résultat. Ce péristyle, avec son fronton triangulaire et ses quatre colonnes monumentales, donne fière allure à l'église. Et surtout, il renforce la façade, qui avait été mal construite à l'origine. Je tiens également à saluer notre ami Jacobus, qui a grandement contribué à cette belle restauration. »



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

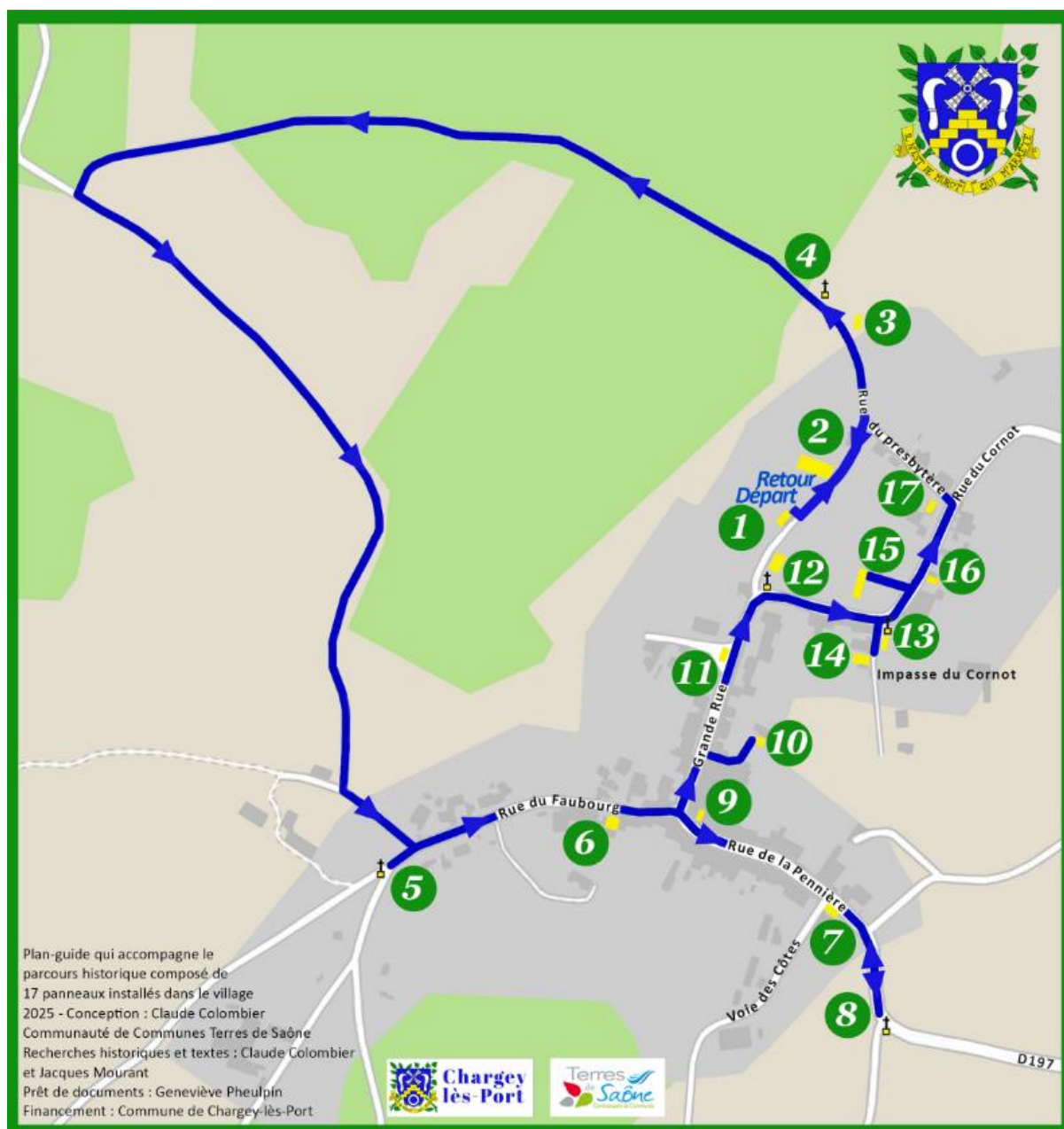


Dernière scène et une fin de parcours conviviale et pleine de souvenirs

Après le passage devant l'église, la balade s'est poursuivie paisiblement vers plusieurs panneaux historiques : la fontaine du Cornot, la maison Fouchier, puis l'ancien château, devenu colonie de vacances entre les années 1950 et 1980. Là, des enfants jouaient au ballon sous l'œil bienveillant de deux animatrices, ravivant les souvenirs de générations passées. Le parcours a ensuite mené les visiteurs devant la maison à tour, puis jusqu'à l'ancien presbytère, ultime étape de cette promenade dans le temps. C'est dans la cour de l'ancienne colonie, baignée de soleil, que s'est achevée cette belle journée. Un copieux vin d'honneur, préparé avec soin par Lydie, Marie-Charlotte et Jennifer, a été partagé dans la bonne humeur. Chacun avait également apporté de quoi grignoter pour un pique-nique tiré du sac, moment de convivialité bien mérité après cette belle déambulation de 4 km. Entre scènes théâtralisées et anecdotes, cette inauguration restera un souvenir marquant pour tous les participants, petits et grands, curieux ou passionnés d'histoire locale.



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES



Le parcours historique est composé de 17 panneaux retraçant l'histoire de notre village. Des plans-guides sont disponibles en libre-service dans le hall de la mairie. Un immense merci à Claude pour la création de ce magnifique parcours, Marine pour son engagement et son soutien, Terres de Saône pour leur soutien, tous les costumés, les bénévoles pour la préparation et le généreux vin d'honneur, notre employé communal, Sylvain et Dimitry Marchal pour le pupitre, MD Espace Vert, et tous les habitants qui ont retroussé leurs manches pour que le village soit impeccable pour l'inauguration.



Et bien sûr, merci à vous tous d'être venus partager cette belle matinée avec nous.

LA PAROLE DES ASSOCIATIONS

Point sur les projets de l'association des Saute-Murots

L'année 2025 sera consacrée à la préparation de nouveaux projets tout en maintenant une dynamique associative. La balade gourmande, initialement envisagée en juin, est reportée à 2026. L'association prévoit de se rapprocher de la Chambre d'Agriculture et du Département pour proposer un événement convivial et valorisant les productions locales. Le vide-grenier ne sera pas reconduit cette année. Il est envisagé de l'organiser une année sur deux pour en garantir la qualité. Des sorties à la journée (marchés de Noël, musées, visites d'entreprises, etc.) sont à l'étude pour diversifier les activités proposées aux habitants.

En prévision de 2026, plusieurs projets sont en réflexion :

- Une journée ou un week-end jeux de société en début d'année.
- Une soirée intergénérationnelle pour le réveillon du Nouvel An, en partenariat avec l'association du Moulin à Vent.
- Un marché artisanal et un concert dans la cour de la colonie, une fois les travaux de déconstruction achevés et le théâtre de verdure finalisé. Des contacts sont déjà pris avec des artisans et producteurs locaux.

L'association reste mobilisée et ouverte aux bonnes volontés pour faire vivre ces projets !

Une belle fin de saison pour le Club du Moulin à Vent

Outre le repas chez Félicie que vous avez pu découvrir dans la rubrique « La vie du village en images », le Club du Moulin à Vent a connu une belle fin saison. Le vendredi 11 avril, les membres du club ont partagé un agréable moment au restaurant Chez Berthe, en compagnie du Club de Fleurey, autour des célèbres grenouilles qui ont fait la réputation de la maison. Lors de l'assemblée générale du 26 avril, Régine Reuchet a été réélue à la présidence du club, et Annick Antoine a été élue secrétaire. Félicitations à elles ! La saison 2025/2026 s'est clôturée le 26 juin par un pique-nique.

Nous souhaitons à tous les membres un bel été, en attendant la reprise des activités à la rentrée !

ÉTAT CIVIL

Pacs

SIBILLE Ophélie et GUILLET Mattéo le 10 avril 2025

Mariages

VIVARELLI Lydie et PIRAT Alain le 22 mars 2025

JACQUET Marina et REUCHET Alexandre le 02 août 2025

Décès

PETITGERARD René décédé le 22 juin 2025



AGENDA FIN 2025

09/08

- Samedi 09 août à 11h00 – Terrain de foot
- Spectacle du monde – Macédoine du Nord

10/08

- Pique-Nique Auto-Rétro à 13h00 – Terrain de foot
- Exposition voitures anciennes et jeu de quilles

30/08

- Inauguration du verger de sauvegarde
- Organisé par la municipalité

14/09

- Déjeuner en croisière sur la Saône
- Organisé par le club du Moulin à Vent

21/09

- Inauguration « restauration de l'horloge de l'église »
- Organisé par la municipalité

26/10

- Spéciale rallye
- ASA Luronne

AGENDA FIN 2025

31/10

- Halloween – vendredi 31/10 et samedi 01/11
- (organisé par Terres de Saône et les associations)

11/11

- Commémoration du 11 novembre
- Organisé par la municipalité

22/11

- Repas Beaujolais
- Organisé par le Club du Moulin-à Vent

../12

- Dégustation de vins - Domaine Martenot
- Salle des fêtes

../12

- Noël des enfants et spectacle de fin d'année
- Organisé par la municipalité

../01

- Cérémonie des vœux
- Organisé par la municipalité

A woman with short blonde hair and glasses, wearing a dark blue vest over a patterned blouse, stands in front of a display of various artworks. The artworks are mounted on a wire mesh wall and include a portrait of a man, a drawing of a draped figure, a large colorful flower, a landscape with a bridge and a boat, a still life with flowers, a drawing of an owl, a drawing of a cat, and a landscape with a windmill. The woman has her hands clasped in front of her.

A man and a woman are standing next to a vintage 1920s-style car. The man, on the left, is wearing a brown flat cap, glasses, a white shirt, a grey vest, and black trousers. The woman, on the right, is wearing a gold sequined dress with a black fringe hem, a black headband with a gold flower, multiple strands of pearls, and long black gloves. They are holding hands. The car is cream-colored with red fenders and has its driver-side door open. In the background, there are banners for 'CLOXAM', 'L'EST', and 'La Grande de Vieux' at an outdoor event.

L'ambiance des Années folles a repris vie lors du rassemblement Auto-Rétro de Port-sur-Saône, le dimanche 27 juillet, grâce à Xavier et Christelle, qui étaient venus présenter leur superbe Citroën Rosalie de 1935.